

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay

Séance du 28 février 2018

L'an deux mille dix-huit et le 28 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Céline BONNET, Maire.

Présents :

Aurélie BONNET, Yannick BRIAS, Christophe CHIROL, Sylvie COCHONNAT, MAX DESSUS, Jocelyne FORTEZ, Delphine GAILLARD, Marie-Josèphe GRENIER, Jean-Yves MONNET, Patricia PAUZE, Janick PEYRAVERNAY, Nathalie RANDON, Jean-Claude RAYMOND, Jérôme VINCENT

Absents / excusés :

Jean-Pierre CHAPILLON
Geneviève FAVERJON
Aurélien FOURBOUL (pouvoir à Jérôme VINCENT)
Jean-Pierre VALENTIN (pouvoir à Céline BONNET)

Aurélie BONNET est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré **quinze** conseillers présents (**+ 2 pouvoirs**) en début de séance, la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 janvier 2018
- II. Renouvellement de la convention de l'opération Lire et Faire Lire pour l'année scolaire 2017/2018 avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche (Délibération n°1)
- III. Demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation du Challenge de la Municipalité de l'association Fraternelle des Joueurs de Boules de Boulieu-lès-Annonay (Délibération n°2)

- IV. Convention pour l'ouverture au public de sentiers aux sports de randonnées traversant les propriétés privées, randonnées pédestres, randonnées équestres, randonnées VTT entre le Département de l'Ardèche, la collectivité territoriale Annonay Rhône Agglo et la commune de Boulieu-lès-Annonay (Délibération n°3)
- V. Suppression du poste à temps non-complet d'Adjoint d'animation territorial (Délibération n°4)
- VI. Suppression du poste à temps complet d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe (Délibération n°5)
- VII. Suppression du poste à temps complet d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe (Délibération n°6)
- VIII. Suppression du poste à temps complet d'Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe (Délibération n°7)
- IX. Suppression du poste à temps complet d'Adjoint technique territorial (Délibération n°8)
- X. Questions diverses

I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2018

La remarque émise par Monsieur Jean-Pierre VALENTIN et transmise par courrier électronique préalablement à la séance sera ajoutée au procès-verbal. Monsieur Max DESSUS demande également à modifier un mot dans le procès-verbal, la correction sera apportée.

Suite à la demande de passage à 4 jours à la rentrée prochaine pour l'école publique, Madame le Maire informe de la réception en Mairie d'un courrier de la DSDEN informant de la validation des nouveaux horaires proposés. Un courrier pourra ainsi être rédigé et diffusé aux familles concernées.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2018 est approuvé **à l'unanimité**.

II. Renouvellement de la convention de l'opération Lire et Faire Lire pour l'année scolaire 2017/2018 avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche (Délibération n°1)

Madame le Maire rappelle que cette convention avait déjà été mise en place durant l'année scolaire 2016-2017.

Il s'agit d'un programme destiné à donner l'envie et le plaisir de la lecture aux enfants des écoles maternelle et primaire. L'animation de ce programme est faite par des bénévoles agréés par la Fédération des Œuvres Laïques et de la Ligue de l'enseignement de l'Ardèche.

L'animatrice, Madame Michèle Scandariato, intervient à la bibliothèque municipale « Plaisir de Lire » les mardis en période scolaire lors des séances TAP'S.

Pour cela, la Commune reversera 180 € par an qui correspond à la participation aux frais de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à passer et à signer la convention décrite ci-dessus pour l'année scolaire 2017/2018.

- **Autorise** Madame le Maire à procéder au mandatement de cette opération. Les crédits seront imputés sur le compte n°6188.

III. Demande de participation financière à l'organisation du Challenge de la Municipalité de l'association Fraternelle des Joueurs de Boules de Boulieu-lès-Annonay (Délibération n°2)

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une demande de participation financière demandée par l'association Fraternelle des Joueurs de Boules de Boulieu-lès-Annonay pour l'organisation du Challenge de la Municipalité qui aura lieu le 9 juin 2018.

Madame le Maire présente le budget prévisionnel de la manifestation.

Madame le Maire propose d'attribuer une participation financière à l'association pour un montant de **300 €** pour l'organisation du Challenge de la Municipalité qui aura lieu le 9 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **Autorise** Madame le Maire à verser une participation financière à l'association pour un montant de **300 €** pour l'organisation du Challenge de la Municipalité qui aura lieu le 9 juin 2018.

Cette somme est prévue au B.P. 2017 au compte 6574.

IV. Convention pour l'ouverture au public de sentiers aux sports de randonnées traversant les propriétés privées, randonnées pédestres, randonnées équestres, randonnées VTT entre le Département de l'Ardèche, la collectivité territoriale Annonay Rhône Agglo et la commune de Boulieu-lès-Annonay (Délibération n°3)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de convention entre le Département de l'Ardèche, la collectivité territoriale Annonay Rhône Agglo et la commune de Boulieu-lès-Annonay pour l'ouverture au public de sentiers aux sports de randonnées traversant les propriétés privées, randonnées pédestres, randonnées équestres, randonnées VTT pour une durée de 4 ans, renouvelable tacitement par périodicité annuelle, sauf préavis donné par l'une des parties, trois mois au moins avant l'expiration de la convention, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Madame le Maire explique que cette convention, proposée par le Conseil Départemental de l'Ardèche, permet la reconnaissance de la pratique de l'escalade. En effet, sur la parcelle 07041 AB 57 de Boulieu-lès-Annonay, appartenant à la commune, se trouve le site d'escalade.

Madame le Maire rajoute que cette convention vise aussi à dégager, en cas d'accident, toute responsabilité de la commune liée à la pratique de l'escalade sur le terrain de la commune (parcelle 07041 AB 57).

Madame le Maire précise que la signature de cette convention permettra de pérenniser la pratique de l'escalade sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à passer et à signer la convention décrite ci-dessus pour une durée de 4 ans.

V. Suppression du poste à temps non-complet d'Adjoint d'animation territorial (Délibération n°4)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avis favorable du comité technique paritaire du 15 février 2018, la commune peut procéder à la suppression du poste à temps non-complet d'Adjoint d'animation territorial.

Madame le Maire rappelle que cette suppression intervient suite à une promotion interne et qu'il a été remplacé par un poste à temps non-complet d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe par le Conseil Municipal du 15 juin 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à supprimer le poste décrit ci-dessus.

VI. Suppression du poste à temps complet d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe (Délibération n°5)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avis favorable du comité technique paritaire du 15 février 2018, la commune peut procéder à la suppression du poste à temps complet d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Madame le Maire rappelle que cette suppression intervient suite à une promotion interne et qu'il a été remplacé par un poste à temps complet d'Agent de maîtrise territorial par le Conseil Municipal du 15 juin 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à supprimer le poste décrit ci-dessus.

VII. Suppression du poste à temps complet d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe (Délibération n°6)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avis favorable du comité technique paritaire du 15 février 2018, la commune peut procéder à la suppression du poste à temps complet d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Madame le Maire rappelle que cette suppression intervient suite à une promotion interne et qu'il a été remplacé par un poste à temps complet d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe par le Conseil Municipal du 15 juin 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à supprimer le poste décrit ci-dessus.

VIII. Suppression du poste à temps complet d'Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe (Délibération n°7)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avis favorable du comité technique paritaire du 15 février 2018, la commune peut procéder à la suppression du poste à temps complet d'Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe.

Madame le Maire rappelle que cette suppression intervient suite à une promotion interne et qu'il a été remplacé par un poste à temps complet d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe par le Conseil Municipal du 15 juin 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à supprimer le poste décrit ci-dessus.

IX. Suppression du poste à temps complet d'Adjoint technique territorial (Délibération n°8)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avis favorable du comité technique paritaire du 15 février 2018, la commune peut procéder à la suppression du poste à temps complet d'Adjoint technique territorial.

Madame le Maire rappelle que cette suppression intervient suite à une promotion interne et qu'il a été remplacé par un poste à temps complet d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe par le Conseil Municipal du 15 juin 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Autorise** Madame le Maire à supprimer le poste décrit ci-dessus.

X. Questions diverses

- Remerciements pour subventions versées de la Croix Rouge et de la Ligue contre le Cancer

Prochains conseils municipaux :

Mercredi 4 avril 2018

Mercredi 25 avril 2018

Mercredi 23 mai 2018

Mercredi 27 juin 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.